

● (2220)

Il est temps que les Canadiens et le monde sachent exactement quelle est notre politique étrangère envers les pays qui veulent exporter la révolution. C'est pourquoi je demande au secrétaire parlementaire d'éclaircir une fois pour toutes, la position du gouvernement canadien à l'égard d'un pays qui insiste pour exporter la révolution et qui, ce faisant, viole le caractère sacré du sol canadien, et de ne pas se contenter d'expulser de façon symbolique quelques diplomates cubains.

[Français]

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter l'honorable député de Surrey-White Rock (M. Friesen) d'avoir soulevé une question aussi importante que la présence de certains mercenaires de Cuba en Rhodésie.

Cependant, il semble que le ministère n'était pas certain de la question que l'honorable député allait soulever ce soir, puisqu'on m'a donné une réponse qui s'applique plutôt au massacre des missionnaires en Rhodésie, à la suite de certaines interventions de personnes qui sont allées travailler et faire la guerre dans ce pays.

Il est malheureux que je ne puisse pas lui donner la réponse à laquelle il a droit de s'attendre, mais comme il y a eu

L'ajournement

confusion dans les deux questions qui avaient été posées le 9 février, au sujet du massacre des missionnaires en Rhodésie et de la présence de certaines personnes de Cuba, et même si la même question avait été soulevée par d'autres membres de son parti, je n'ai malheureusement pas la réponse, et je pense qu'il faudra peut-être reprendre le débat un autre soir, à l'ajournement, et qu'alors les fonctionnaires du ministère prépareront une réponse satisfaisante à laquelle le député de Surrey-White Rock a sûrement droit de s'attendre.

Et encore une fois, je suis bien confus, et j'avoue humblement qu'il y a eu confusion au ministère. On a dû penser que la question que le député allait poser ce soir était celle concernant le massacre des missionnaires. Mais c'est l'autre question relative à la présence de gens de Cuba en Rhodésie qui a été posée. Je regrette beaucoup . . .

[Traduction]

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La présidence ne peut pas accepter un rappel au Règlement à cette heure-ci.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)